

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles » -Sénèque

## **SPECIAL AUDIENCE A LA DIRECTION** **vendredi 13 janvier 2017**

Cette audience intersyndicale (SOLIDAIRES et CGT Finances Publiques) s'est tenue à la Direction de 10 heures à 12 heures 30 en présence de M. BONNEL, AGFiP, et M. GOUIN DE ROUMILLY, AFIP.

Tout d'abord, nous avons souhaité alerter solennellement la Direction sur le malaise croissant des vérificateurs depuis plusieurs mois sur bien des sujets : manque de fiches utilement vérifiables, de considération, travail de plus en plus complexe, problèmes d'informatique et de bureautique, volonté forcenée d'imposer MEMO, absence de revalorisation indemnitaire, pertes de revenus liées à la fiscalisation des IFDD et la disparition de l'IECSG, etc ...

La Direction indique avoir conscience que le métier est difficile, mais que beaucoup du malaise reposerait sur du ressenti. Sur l'aspect rémunération, elle répond qu'il y aura une augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février (+0,6 %, déjà largement ponctionnée par une énième augmentation des cotisations vieillesse et des mutuelles au 1<sup>er</sup> janvier suite au désengagement rampant de la sécurité sociale ...) et qu'il y a eu attribution en 2015 d'une prime (moins de 1000 € brut par an), à certains nouveaux arrivants en DIRCOFI (n'ayant pas perçu l'IVS en IDF), mais pour un nombre limité d'agents. Sur ce point du régime indemnitaire, nous avons d'ailleurs demandé pour le prochain CTL une présentation concrète sous forme de fiches des différents régimes par service (Direction, BEP, BIV et BPAT) et par grade.

### Puis les points suivants proposés par la Direction ont été abordés :

**Pilotage des BCR par les DIRCOFI** : l'objectif est de faire progresser la mutualisation entre BCR et DIRCOFI. La "tendance baissière" des 3909 d'origine BCR serait arrêtée. Il n'y aurait pas de projet de rattachement des BCR aux DIRCOFI.

**Nouvelle procédure en matière de remboursements de crédits de TVA** : la DIRCOFI SUD PYRENEES est à l'origine d'une modification de la Loi de Finances soumise au Parlement, en matière de remboursement de crédit de TVA : l'instruction sur place des remboursements dans le cadre d'une procédure de contentieux (et pas de contrôle), sur la TVA déductible mais aussi nouveauté sur la TVA collectée. La DIRCOFI aura à traiter de telles demandes. Toutefois, en cas de doute, une procédure de vérification (y compris VP TVA) peut être engagée, à la place de cette procédure ou à la suite de celle-ci.

**Pôle analyse-risque interrégional (« PARI »)** : les listes avec « note pédagogique » commencent à être exploitées par les directions, le démarrage serait bon. Par ailleurs avec ce pôle, l'ensemble des fiches 3909 relatives à des dossiers du portefeuille DIRCOFI, domiciliés dans le ressort de la DRFiP 31 sont pris en charge par la DIRCOFI (hors événementiel et BCR). 3 postes A et 1 poste B sont dédiés à cette tâche d'analyse-risque.

**Pôle pénal interrégional (« PPI »)** : ce pôle aura vocation à terme de traiter l'ensemble des dossiers pénaux de l'interrégion soit 13 départements (sauf DDFiP 34 et 66 pour l'instant). Actuellement composé d'un AfiPA (avec d'autres missions), un IP et 2 inspecteurs, sa mission sera évolutive, sa montée en puissance progressive, l'objectif étant de diversifier la nature des plaintes, pas forcément de les augmenter.

Le poste de contractuel occupé par une collègue partie en retraite sera remplacé par un emploi d'inspecteur titulaire au 1.09.2017.

**Mise en place de la Brigade patrimoniale (« BPAT »)** : composée de 7A et d'un IP chef de Brigade (mais d'aucun C ou B), celle-ci, baptisée 17<sup>ème</sup> brigade, aura pour objectif premier le contrôle de la dimension patrimoniale (« fraudogène »), en appui des vérificateurs (principalement en faisant le CSP approfondi de certains dossiers dirigeants), ainsi que le traitement des listes de comptes à l'étranger, à priori.

La Direction souhaite que ces postes soient pourvus par des inspecteurs ayant une bonne connaissance de la matière, mais met en avant le fait que ces postes ne peuvent être demandés qu'à travers l'appellation « BIV » dans le référentiel

AGORA mutations, ce qui peut inquiéter des agents possédant le profil mais ne souhaitant pas être affectés en Brigade de vérifications générales (l'inverse est vrai d'ailleurs pour les vérificateurs ne souhaitant pas être affectés à la BPAT ...). Au niveau des locaux, cette brigade sera bien implantée rue Merly à Toulouse : la Direction a un plan, mais ne le dévoilera que début février ... à suivre donc au prochain CTL du 2 ... par contre le déménagement de la Délégation n'est pas à l'ordre du jour.

#### Rattachement de BDV à la DIRCOFI au 1.09.2017

La BDV du LOT (46), composée de 3 vérificateurs ALD ou en poste fixe (qui auront tous priorité sur les postes transférés), intégrera notre DIRCOFI et rejoindra les 3 collègues déjà en poste sur la résidence de CAHORS (actuellement rattachés à la 6ème BIV de RODEZ ) pour former une brigade autonome avec un nouveau chef de Brigade (création de poste), baptisée 16ème Brigade. Les locaux seront situés dans les locaux actuels, mais n'y aura ni C ni B, arrangement doit être trouvé avec la DDFIP pour le courrier notamment.

De même et à la même date, la 6ème BIV de RODEZ (implantée à hauteur de 3 postes sur cette résidence ainsi qu'un poste sur MILLAU) intégrera en son sein la BDV de MENDE (48), soit 3 vérificateurs supplémentaires, qui auront priorité également sur leur poste.

Enfin la 8ème BIV de TARBES (7 vérificateurs actuellement) intégrera en son sein la BDV du GERS (32) située à AUCH, soit 10 vérificateurs au total, avec maintien sur TARBES d'un C et d'un B. Nous avons souligné les disparités de vérificateurs entre les brigades (de 6 à 10 postes implantés, dorénavant).

#### Les élus de Solidaires Finances Publiques de la DIRCOFI ayant participé à cette séance :

|                    |                               |                |
|--------------------|-------------------------------|----------------|
| Françoise NAVALLON | BEP TOULOUSE                  | 05 61 10 66 27 |
| Patrice ATTONATY   | 1 <sup>ère</sup> BIV TOULOUSE | 05 61 10 66 22 |
| Olivier JEANSON    | 3ème BIV TOULOUSE             | 05 61 10 66 40 |

**Prochaine séance du CTL :**

**JEUDI 2 FEVRIER 2017**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos préoccupations !**

#### RAPPEL : prochaines réunions d'informations syndicales (SOLIDAIRES-CGT) :

- LUNDI 23 JANVIER à TOULOUSE (de 14h à 16h , salle de réunion 1<sup>er</sup> étage)
- VENDREDI 27 JANVIER à MONTPELLIER (de 14h à 16h (salle de réunion BIV)

Ordre du jour : préparation du CTL du 2 février, MEMO, actualités nationales, questions diverses.



**LE BUREAU DE SECTION VOUS SOUHAITE  
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE,  
POUR VOUS ET TOUS CEUX QUI VOUS SONT CHERS !**